

Consultation publique

Projet de développement sur le site de l'ancien Séminaire de philosophie

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

Date : 28 avril 2009

Heure : 15h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14e étage

Étaient présents :

Du promoteur :

M. Tony Miceli, Développement CATO inc.

M. Carlo Bizzotto, Développement CATO inc.

Mme Catherine Vachon, urbaniste et directrice de projet, DAA

M. Claude Marcotte, associé principal, vice-président directeur, DAA

M. Simon Péloquin, architecte et associé, DAA

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Hélène Laperrière, présidente de la commission

M. Jean Burton, commissaire

M. Viateur Chénard, commissaire

M. Richard Brunelle, secrétaire de la commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, madame Hélène Laperrière, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Elle présente son équipe : MM. Jean Burton et Viateur Chénard, commissaires, et M. Richard Brunelle, secrétaire de la commission.

2. La préparation de l'audience publique

Les séances publiques d'information

La présidente rappelle l'objectif de cette première étape de la consultation publique, qui est de présenter le projet de développement et son encadrement réglementaire, et de répondre aux questions du public et de la commission. L'objectif est d'éclairer le public sur toutes les facettes du dossier.

Les séances publiques d'information débuteront le 4 mai 2009, dans les locaux de l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente rappelle également que

le mandat confié par le conseil municipal à l'Office lui demande de prêter une attention particulière à huit aspects spécifiques du dossier. C'est la raison pour laquelle la commission a choisi de tenir des séances d'information à caractère thématique, les 5 et 11 mai, alors que la soirée du 4 mai donnera lieu d'une part, à une présentation générale du projet par le promoteur et ses représentants et d'autre part, par la Ville, à l'exposé de l'encadrement réglementaire et des politiques qui concernent le projet.

Dans ce contexte, la séance du 5 mai portera principalement sur l'appréciation du projet à la lumière des objectifs de protection des milieux naturels et sur l'accès du public au site, tandis que celle du 11 mai portera sur le patrimoine bâti et paysager, de même que la protection des vues.

La présidente présente en détail les règles qu'elle entend utiliser pour s'assurer du bon déroulement de ces trois soirées d'information. Une note à ce sujet est distribuée aux participants. La durée des présentations respective est précisée : 20 minutes le premier soir, 10 minutes les deux autres soirs.

S'il advenait que certains aspects du projet de règlement ou de l'accord de développement fassent l'objet d'interprétations divergentes, tous conviennent qu'il faudra alors en faire une présentation objective, le cas échéant, sans tomber dans un débat contradictoire. La présidente a rappelé que c'était son rôle de faire en sorte que le public soit éclairé sur l'ensemble des facettes du dossier, mais toujours dans le cadre d'une démarche d'appropriation d'information et non pas d'arbitrage.

3. La documentation

Le promoteur indique qu'il fera parvenir dans les prochains jours l'étude patrimoniale sur la chapelle du Séminaire. Ce document sera déposé sur le site Web de l'OCPM dès sa réception.

La réunion se termine à 17 heures